



Avec la majorité du monde du travail
(CGT, FO, FSU, Solidaires),
la FSU Alsace vous invite à voter NON le 7 avril 2013

Les personnels des services publics de la République ont

7 raisons de voter non le 7 avril

NON

- **à la régionalisation de l'éducation** que la nouvelle collectivité veut faire entrer dans ses compétences.
- **à la régionalisation de l'enseignement des langues** que les partisans du oui veulent mettre au service exclusif des entreprises du marché Rhénan.
- **à régionalisation de la carte des formations** que la nouvelle collectivité veut piloter. Donner à la « collectivité territoriale d'Alsace », **le pilotage des formations du second degré entraînerait** la décentralisation des personnels, à commencer par ceux des lycées professionnels.
- **à la régionalisation de l'orientation scolaire !** Donner pouvoir à la nouvelle collectivité en matière d'orientation, c'est accepter une politique « économiste » de l'orientation. Fondée sur le postulat erroné d'une adéquation orientation-formation-emploi, elle ne permettrait pas de lutter contre le chômage, comme le clament les partisans du oui, en « contrôlant » les flux (jeunes et adultes)
- **aux suppressions d'emplois annoncées** dans les services publics de proximité des Départements et de la Région, condamnés à mort par la CTA au prétexte « d'économies » bien relatives. Seule certitude : l'augmentation du chômage et la dégradation des services publics.
- **à la privatisation des missions de service public** qui a déjà commencé avec un Partenariat public-privé (PPP) dans 14 lycées Alsaciens et l'ouverture au marché de la formation professionnelle des adultes et de l'orientation. Dans le climat d'austérité qui rassemble les partisans du oui, on peut craindre le pire pour les services publics !
- **à un scrutin illégitime sur le plan démocratique !** En effet, la loi de 2010, concoctée par l'ancien gouvernement UMP, sous la houlette de Philippe Richert (promoteur et 1^{er} défenseur du oui), institue « **la consultation référendaire** ». Celle-ci est **en rupture avec le principe démocratique majoritaire** (au moins 50% des inscrits doivent participer au scrutin pour que la décision soit valide) qui fondait en droit le référendum d'initiative locale créé par la loi de 2003. Elle autorise une minorité, au moins égale à 25% des inscrits, à imposer sa loi à la majorité des citoyens ! Cela signifie que, même avec une abstention majoritaire, il suffit au « oui » de l'emporter avec seulement 25% des inscrits dans chaque département, pour rendre effectives des décisions qui s'imposeront à tous ! Voter NON est par conséquent, le seul moyen de refuser ce recul de la démocratie.

« J'aime le service public **d'éducation Nationale** et je veux faire avancer dans tous les services publics de la République la qualité, l'égalité et la démocratie pour tous les citoyens : le 7 avril je vote **NON** »